

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 52 (1907)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Chroniques et nouvelles

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CHRONIQUES et NOUVELLES

---

## CHRONIQUE SUISSE

Les récentes mobilisations dans le canton de Vaud. — Referendum militaire. — Démission, mutations. — Un anniversaire. — Section vaudoise des officiers.

Nous sommes en mesure aujourd'hui d'étudier avec quelque détail l'expérience de mobilisation à laquelle les grèves de Vevey, d'Orbe et de Lausanne ont donné lieu. Nous le devons à l'amical empressement avec lequel plusieurs de nos camarades qui ont exercé un commandement à cette occasion nous ont renseigné et à l'extrême obligeance du Département militaire vaudois qui a bien voulu nous accorder la communication des dossiers.

Il va sans dire que dans les appréciations que nous nous proposons d'émettre et de reproduire, nous nous plaçons exclusivement au point de vue des opérations de guerre. Il ne s'agit pas pour nous de rechercher le meilleur emploi de la troupe dans le cas de désordres civils. C'est affaire à la police à examiner ce point. Notre recherche est d'une autre nature. Telle circonstance internationale peut se produire où nous soyons obligés de mobiliser en toute hâte partie de nos troupes, sans avis préalable, sans mise de piquet; il est utile de se rendre compte si et comment une telle opération peut être utilement poursuivie.

Comme on se le rappelle, les désordres ont éclaté le 25 mars à Orbe et à Vevey; le 27, ils se sont étendus à Montreux et à Lausanne. La mobilisation a fourni, par appels successifs, les effectifs suivants:

Contingents locaux : Orbe et environs, élite et landwehr. . . . 231 hommes

» » rayon Vevey-Montreux-Aigle-Bex. . . . 1104 »

Troupes constituées :

Vevey : 1<sup>er</sup> bataillon de fusiliers . . . . . 643 hommes

4<sup>e</sup> escadron de dragons . . . . . 128 » 711 »

Lausanne : 4<sup>e</sup> bataillon de fusiliers . . . . . 757 »

2<sup>e</sup> escadron de dragons . . . . . 132 » 889 »

Total	. . .	<u>2935</u>	»
-------	-------	-------------	---

Le 30 mars, toutes ces troupes furent licenciées. Les hommes de landwehr des contingents locaux de Vevey et environs furent licenciés, ceux du II<sup>e</sup> ban, dès le 27, ceux du I<sup>er</sup> ban, dès le 28.

Une des expériences les plus intéressantes a été celle de la levée des

contingents locaux de Vevey et environs. Deux modes de convocation ont été employés : 1<sup>o</sup> la transmission de l'ordre de mobilisation par le commandant d'arrondissement aux chefs de section ; 2<sup>o</sup> l'appel de troupes par ordre direct aux autorités communales. Ce dernier moyen a été employé d'urgence par le commandant de place, major Blanchod, lorsque les troubles se sont aggravés.

L'autorité communale est mieux outillée que le chef de section pour alarmer les troupes ; elle dispose, en effet, de tous les moyens d'action sur le territoire, ce qui lui permet une intervention rapide et plus complète. Cela est d'autant plus vrai que la plupart des sections militaires comprennent plusieurs communes et que le chef de section ne peut agir rapidement que dans celle où il se trouve.

Le premier contingent levé par ordres aux chefs de sections a été celui de Vevey, La Tour et Montreux, suivant avis du Département militaire vaudois transmis à 11 h. 30 m. On comptait sur 300 hommes pour 4 h. s. Le détachement commença à se réunir à cette heure-là à la gare de la Tour de Peilz. A 4 h. 30 seulement, l'encadrement ayant été fait et les cartouches distribuées, on put faire marcher une troupe de 95 hommes.

Le premier détachement de Montreux n'est arrivé à la Tour qu'à 7 h. 20, le second à 8 heures.

Les ordres télégraphiques aux communes d'Aigle, Bex, Villeneuve, Gryon et Yvorne ont été donnés par le commandant de place entre 4 h. 10 et 4 h. 30 min. s. A 6 h. 40 s. arrivaient 28 hommes de Villeneuve, à 8 h. 300 hommes de Bex, Aigle et Villeneuve ; à 9 h. 144 hommes de Gryon, Bex, Aigle, Yvorne et Villeneuve ; à 8 h. 45, 86 hommes des mêmes communes.

L'alarme des troupes par les autorités communales a été si rapide, comme on le voit, que les premiers détachements demandés aux communes sont arrivés avant les hommes réclamés au chef de section de Montreux. Ces derniers, domiciliés à 5 km. du lieu de réunion, sont arrivés huit et neuf heures après le départ de l'ordre ; les premières levées communales, composées d'hommes domiciliés à 10 à 30 km., sont arrivés moins de quatre heures après le départ de l'ordre.

Il ne faut pas être trop surpris du déchet qui s'est produit sur les prévisions d'effectif pour le détachement de Vevey. Les conditions seraient différentes dans d'autres conjonctures. On n'enlèvera pas l'idée de la plupart des grévistes que la troupe est levée contre eux. Les soldats grévistes se trouvent dans l'alternative de faire prévaloir le service militaire sur leurs sentiments et sur leurs intérêts. On ne saurait s'étonner que quelques-uns soulèvent le cas de conscience. Ils le feront plus facilement aussi, quand la levée porte sur des contingents improvisés que quand elle intéresse leur unité régulièrement constituée. Des faits caractéristiques se sont produits aux bataillons 1 et 4. On a vu des grévistes, voire parmi les chefs, revêtir

leur uniforme sans retard et se présenter à l'appel. Interrogés par leurs officiers, ils ont répondu : « Mon devoir comme ouvrier a été de participer à la grève ; maintenant je suis appelé comme militaire, non contre les ouvriers, mais pour une mission d'ordre ; j'estime ce devoir supérieur à l'autre. »

Il est certain qu'on ne saurait espérer de tous les soldats grévistes ce niveau de culture morale. En outre, ils se présenteront plus facilement quand l'ordre de mobilisation appelle leur bataillon plutôt que des levées inorganiques ; ils ne veulent pas se montrer réfractaires aux yeux de leurs propres officiers et surtout de leurs camarades d'armes habituels. Cependant, à Orbe, une cinquantaine de grévistes, c'est-à-dire presque tous les soldats grévistes, ont répondu à l'appel du contingent.

Une autre source de lenteur dans la réunion des milices du lieu des troubles réside dans l'obligation de se rendre isolément au rendez-vous. En traversant la localité, ils rencontrent des grévistes qui les entourent, s'emparent de leur fusil, leur offrent à boire, leur distribuent des brochures anarchistes, les insultent. La situation est souvent bien délicate pour le soldat, si désireux qu'il soit de remplir son devoir.

Ces considérations expliquent que les contingents des localités voisines montrent plus d'empressement à marcher que celui de la localité en grève. Mais, encore une fois, ce sont là des circonstances qui ne se rencontreraient pas dans le cas d'hostilités contre l'étranger.

D'une façon ou d'autre, les contingents locaux procurent l'avantage d'une levée rapide. Le 25 mars, à 10 h. du soir, le commandant de place de Vevey disposait de 800 hommes et de 1100 le lendemain matin à 5 heures.

Reste à examiner la valeur interne de ces contingents. Ils ont l'inconvénient d'être composés d'éléments très dissemblables. Non seulement toutes les unités s'y coudoient, mais tous les âges, depuis le jeune soldat de l'élite jusqu'à l'homme mûr de la landwehr de II<sup>e</sup> ban, toutes les armes, et des soldats de tous cantons. Organiser cette masse n'est pas chose aisée. Le contrôle est presque impossible. Quant à l'encadrement, il ne procure pas à la troupe la solidité désirable, d'abord parce que l'effectif des gradés ne répond pas toujours à celui des hommes, puis parce que chez les gradés aussi l'unité d'esprit et d'instruction fait défaut ; enfin parce que gradés et soldats sont militairement étrangers les uns aux autres. Résumons ces inconvénients : les contingents locaux souffrent du manque de cohésion, du défaut d'une organisation suffisante et souvent de cadres suffisants, d'une discipline laissant à désirer, d'une administration rendue difficile par l'absence d'un état-major et des services spéciaux ; enfin d'une insuffisance de contrôle.

On peut, en quelque mesure, atténuer certains de ces inconvénients par l'emploi de moyens spéciaux : un triage des officiers, ne conservant que les meilleurs, quitte à compléter par la convocation personnelle d'officiers du

dehors, que l'on aura soin de choisir parmi les mieux entraînés, les mieux au courant du service et qui pourraient alors prendre la troupe en mains et maintenir la discipline.

Il faut aussi se hâter de former des bureaux en nombre suffisant chargés d'établir les états nominatifs et de constituer ainsi rapidement des unités organisées. Il faut avoir grand soin enfin, — c'est un point sur lequel nous reviendrons — de commander et de réunir si possible avant l'arrivée des contingents, un état-major de place qui prenne les dispositions administratives nécessaires.

Ces observations sont des plus intéressantes, car elles permettent de prendre sur le vif la gravité pour la formation d'une troupe, de l'absence d'une organisation ferme et permanente. La cohésion est à ce prix. L'histoire de la guerre fourmille d'ailleurs d'exemples de la faiblesse relative des troupes improvisées. La Défense nationale en 1870-71 en est un ; la guerre des Boërs en est un autre. Ce sont choses que les militaires savent, mais qu'il est bon de répandre largement. On trouve encore beaucoup de gens pour prétendre qu'une organisation préalable et minutieuse de l'armée n'est pas indispensable ; qu'avec un terrain propice à la défense et une population animée d'un pur patriotisme, la levée en masse suffit à assurer l'intégrité du territoire. C'est une très lourde erreur qu'il ne faut pas se lasser de combattre, car elle peut conduire aux pires fins. L'expérience des contingents locaux à Vevey et environs a contribué à l'éclairer. La conclusion qu'elle autorise est que si l'emploi de ces contingents est justifié dans telle ou telle circonstance par la rapidité de leur réunion, il ne faut les garder que le moins longtemps possible et les remplacer dès qu'on le peut par une troupe régulière.

On a du reste pu comparer la discipline des contingents et celle des unités organiques. Les deux escadrons n'ont donné lieu à aucune punition. Dans les bataillons, un homme du 1<sup>er</sup> a été puni, et trois du 4<sup>e</sup> ; de ces derniers, un sous-officier pour ivresse, un soldat pour insubordination, un autre pour désobéissance pendant le transport en chemin de fer. Dans les contingents il y a eu un grand nombre de punitions. Le désordre est provenu, entre autres, des licenciés du premier jour qui ne sont pas partis, malgré les ordres donnés. Plusieurs ont été incarcérés le même jour ; d'autres recherchés après le service. D'une manière générale, le commandement de place a pris toutes les mesures possibles pour remédier à la situation, mais il ne pouvait, d'un instant à l'autre, corriger ce que les circonstances présentaient de défectueux.



Les premières troupes régulières mobilisées ont été le 1<sup>er</sup> bataillon de

fusiliers et le 4<sup>e</sup> escadron de dragons, l'un et l'autre à destination de Vevey. Le bataillon s'est réuni sur sa place de mobilisation à Morges : l'escadron sur la sienne, à Moudon. L'ordre de mobilisation est parti de Lausanne le 25 mars à 5 h. du soir. Il portait convocation pour 8 h. soir. Il a passé par l'intermédiaire du commandant d'arrondissement, à Aubonne, et entre 6 h. et 7 h. soir, le rappel a pu être battu dans les communes.

Etant donnée l'étendue de l'arrondissement et la nature des communications, on ne pouvait compter sur un rassemblement à peu près complet des bataillons dans la nuit même. La Vallée de Joux, par exemple, ne communique pas directement par voie ferrée avec Morges ; ses soldats durent passer le Mollendruz encore partiellement couvert de neige. En fait, à 11 h. 25 du soir, un premier détachement de 383 hommes fut embarqué à Morges, qui recueillit encore 34 hommes en cours de route, et débarqua à 12 h. 30 à Vevey. Le détachement de la Vallée de Joux, 122 hommes, arriva dans la matinée. Des isolés arrivèrent dans les journées du 26 et du 27, portant le bataillon à l'effectif de 643 officiers, sous-officiers et soldats.

L'effectif de contrôle du 1<sup>er</sup> bataillon de fusiliers est de 977 hommes.

Le 4<sup>e</sup> escadron de dragons partit de Moudon en trois détachements successifs, le 26, à 1 h., 5 h. et 7 h. du matin. Quatre retardataires, munis d'excuses justifiées, se présentèrent le 26 dans l'après-midi, deux le 27. L'effectif de présence se trouva ainsi porté à 128 hommes. L'effectif de contrôle est de 134 hommes. Les absents ont été justifiés.

Le 4<sup>e</sup> bataillon de fusiliers et le 2<sup>e</sup> escadron de dragons, destinés à Lausanne, furent mobilisés le 27 mars. Le bataillon se réunit sur sa place de mobilisation, à Yverdon ; l'escadron fut convoqué à Cheseaux. L'ordre de mobilisation partit de Lausanne à 1 h. du matin. Les unités devaient se rassembler, les fusiliers, à midi, l'escadron à 11 h. matin.

A cette heure là, 300 fusiliers répondraient à l'appel à Yverdon ; à 1 h., après l'arrivée des trains, ils furent 429 ; à 3 h. 30, après l'arrivée des trains suivants, 598. Le détachement débarqua à Lausanne, à 4 h. 55. Il trouva à la gare et à la caserne les hommes du bataillon domiciliés à Lausanne et environs. Des retardataires arrivèrent encore dans la soirée. Le 28 au matin, l'effectif était de 731 officiers, sous-officiers et soldats. L'effectif de sortie, le 30 mars, s'éleva à 757 hommes. Dix-neuf sous-officiers et soldats avaient été licenciés par décision médicale. L'effectif de contrôle est de 995 hommes.

Le 2<sup>e</sup> escadron est recruté partie dans le I<sup>er</sup>, partie dans le II<sup>e</sup> arrondissement. Les dragons du I<sup>er</sup> arrondissement se présentèrent à l'heure fixée ; ceux du II<sup>e</sup> ne purent arriver que plus tard. Le 28 au matin, l'effectif de l'escadron était de 132 hommes. L'effectif de contrôle est de 137. Les absences ont été justifiées.

La différence dans la proportion des défaillants entre l'infanterie et la

cavalerie s'explique, croyons-nous, par divers motifs. Les hommes de la cavalerie sont plus stables et sont domiciliés dans un rayon moins étendu que les fusiliers. Ils sont recrutés parmi les propriétaires campagnards ; c'est donc un élément essentiellement stationnaire, d'un déplacement territorial très rare.

Dans l'infanterie, au contraire, les déplacements sont fréquents. On admet déjà que le 15 % des hommes sont hors pays, ou en congé, ou malades et pour ces différents motifs ne répondent pas à l'appel. Dans le cas particulier, il faut compter un supplément pour les domiciliés hors de l'arrondissement qui n'ont pas été convoqués. Les appels n'ont eu lieu que dans les communes des arrondissements de l'unité. Dans ces conditions-là, on peut considérer qu'au point de vue des effectifs de présence, les résultats ont été favorables. Mais, s'il en est ainsi, nos effectifs de contrôle sont devenus insuffisants pour garantir à nos bataillons la présence des 897 hommes de la mobilisation de guerre. Nous avons eu l'occasion déjà, dans une chronique précédente (livraison d'avril, page 280) de constater que le Conseil fédéral s'inquiétait sérieusement de cette situation.

Au point de vue administratif, les conditions ont été différentes à Vevey, Morges et Yverdon.

A Vevey, le commandant de place s'était fait accompagner d'un adjudant de place et d'un quartier-maître de place. Ce dernier a pu prendre aussitôt des mesures préparatoires pour le logement et l'alimentation de la troupe. Celle-ci n'a manqué de rien.

A Morges, c'est le service de l'arsenal qui, au courant des exigences de la mobilisation, fit sans autres, les préparatifs nécessaires. Les hommes reçurent avant leur embarquement un repas de bouillon, bœuf bouilli et pain. La Direction de l'Arsenal prit l'initiative de ces préparatifs sans y être obligée. Sa mission est de préparer et d'ordonner la remise du matériel ; mais, officier, et ayant longtemps commandé dans la troupe, le lieutenant-colonel Kräutler vit aussitôt que s'il ne prenait en mains l'alimentation, personne ne s'en occuperait, personne n'ayant été désigné à cet effet.

On l'a bien vu à Yverdon. En l'absence d'un commandant de place, les mesures d'entretien n'ont pu être prises qu'au moment du rassemblement de l'unité par l'état-major convoqué en même temps que la troupe. Or, au moment de la mobilisation, le commandant de l'unité a déjà suffisamment de préoccupations. Il y aurait lieu d'agir conformément à l'ordonnance sur la mobilisation et de convoquer un commandement de place ou au moins un quartier-maître de place qui s'occuperait immédiatement des questions d'entretien et d'alimentation.

Pour la cavalerie, il suffirait de lui livrer, au moment du rassemblement, sa forge-cuisine. Celle-ci lui est d'ailleurs, pour ainsi dire indispensable, pour une autre raison.

L'inspection des hommes, au moment du rassemblement, a permis de constater que, dans les deux armes, l'armement, l'équipement, l'habillement étaient en parfait état d'entretien et, qu'à cet égard, la troupe était prête à entrer en campagne. En revanche, la ferrure des chevaux laissait beaucoup à désirer. Il n'en est pas ainsi lors des entrées au service habituelles parce que le cavalier, averti depuis longtemps, prend ses mesures. Il se présente avec sa monture en état.

Malheureusement, levé à l'improviste, il a montré qu'elle n'est pas en état en toute circonstance. Les deux chefs d'escadron ont fait les mêmes constatations et tous deux concluent à la nécessité pour leur troupe de toucher la forge-cuisine.

La démobilisation ne donna lieu à aucune observation. Elle s'est opérée sans incidents.

\* \* \*

On n'a guère de nouvelles, jusqu'à présent du referendum sur la loi militaire. Les journaux quotidiens ont annoncé que le parti socialiste l'avait lancé et que la récolte des signatures devait commencer le premier mai; mais il ne nous a pas été donné de recevoir ni de voir aucun formulaire de la demande. On dit que le parti socialiste est divisé. Il est certain que plusieurs de ses journaux accueillent l'idée avec une tiédeur marquée, et l'on cite certains chefs du groupe qui se prononcent catégoriquement en faveur de la loi. On sera sans doute plus au clair dans un mois.

\* \* \*

Le Conseil fédéral a accepté avec remerciements pour les services rendus la démission donnée pour raison de santé par le lieutenant-colonel J. Perret, à la Chaux-de-Fonds, de son commandement du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Le lieutenant-colonel Perret a été mis à disposition.

Ont été nommés :

Commandant du 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie, le lieutenant-colonel J. Monnier, précédemment à disposition;

Commandant du 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie, le lieutenant-colonel E. Thürler, précédemment commandant du 34<sup>e</sup> régiment.

Commandant du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie, le major O. Schmidt, à Neu-châtel, précédemment commandant du bataillon 18, avec promotion au grade de lieutenant-colonel;

Commandant du 105<sup>e</sup> bataillon d'infanterie de landwehr, II<sup>e</sup> ban, le capitaine R. Senglet, à Genève, précédemment adjudant du dit bataillon, avec promotion au grade de major.

\* \* \*

Le 28 avril a eu lieu à Ouchy, à l'Hôtel du Château, une réunion d'anciens officiers d'état-major destinée à célébrer le 70<sup>e</sup> anniversaire de leur

ancien professeur et camarade, le colonel Victor Burnier. Au dessert, on a offert à ce dernier, à titre de souvenir, un bronze provenant de l'Ecole des arts industriels de Genève. Des discours ont été prononcés par le colonel Frey, ancien conseiller fédéral, le colonel von Mechel, le colonel P. Isler, le colonel divisionnaire Secretan et le colonel Camille Favre. Ce que les orateurs ont surtout recherché à faire ressortir, outre leur amitié et leur reconnaissance pour leur professeur, c'est la grande part qu'il a prise à l'instruction et à l'éducation de toute une génération d'officiers. Sous Hofstetter, Siegfried, Sinner et Pfyffer, le colonel Burnier a éveillé chez ses élèves, outre le goût des choses militaires, le sentiment de ce qu'ils devaient à leur pays et à leurs fonctions d'officiers. Ce sont là des services qui passent parfois inaperçus pour la grande masse du public, mais qui ont heureusement une influence profonde sur le pays lui-même au point de vue civil comme au point de vue militaire.

\* \* \*

Le comité de la section vaudoise de la Société suisse des officiers a arrêté la liste des sujets de concours pour 1907. Il a cherché à rajeunir le programme des concours théoriques par l'introduction de plusieurs sujets d'actualité. Puis il essaie, pour la première fois, d'introduire des concours pratiques à organiser par sous-section. Il espère voir de nombreux officiers et plusieurs sous-sections participer à ces concours en vue desquels le budget prévoit une somme de 300 fr. comme prix.

#### A. Concours théoriques (*travaux écrits*).

1. Quelles seraient les modifications à apporter à notre règlement d'exercice d'infanterie en tenant compte des enseignements de la guerre russo-japonaise ?
2. Comment faudrait-il organiser, instruire et équiper nos troupes de montagne ?

L'article 48 de la loi d'organisation militaire du 12 avril 1907 est conçu comme suit : « Dans l'organisation, l'instruction et l'équipement des unités et des corps de troupes recrutés dans les régions montagneuses, il est tenu compte des nécessités de la guerre en montagne. »

3. Introduction, dans notre armée, de mitrailleuses attachées à l'infanterie.
4. Programme d'instruction et répartition du travail pour une école de recrues de 65 jours. (Etude recommandée spécialement à MM. les officiers-instructeurs d'infanterie.)
5. Tâches pour l'instruction de la compagnie d'infanterie dans un cours de répétition. (Pour faciliter la lecture du travail et la compréhension des tâches, un croquis réel ou supposé du terrain sera joint au mémoire.)
6. Programme pour un exercice de combat du bataillon d'infanterie contre un ennemi marqué. (Ordres d'après la carte au  $1/100\,000$ .)
7. Programme pour un exercice de service en campagne du bataillon d'infanterie ; exercice à double action. (Ordres d'après la carte au  $1/100\,000$ .)
8. Le tir indirect avec notre nouveau matériel d'artillerie de campagne.

9. La fortification du champ de bataille.
10. L'emploi du ski dans notre armée.
11. Un sujet libre au choix du concurrent. (Ce sujet doit se rapporter exclusivement à l'armée suisse.)

*B. Concours pratiques (exercices sur le terrain.)*

Exercice pratique organisé par une sous-section. Cet exercice peut être d'une nature quelconque, mais doit répondre à un but militaire nettement défini. (Exercice choisi dans le domaine du combat ou du service de sûreté). — Solution de tâches tactiques données à un commandant de subdivision. — Exercice de marche (tâche donnée à une patrouille d'officier). — Tir de campagne au pistolet. — Direction d'un exercice tactique ou d'un tir de combat, exécuté par une subdivision de sous-officiers ou de soldats. — Reconnaissance tactique ou topographique. — Exercice de lecture de la carte en terrain inconnu, etc., etc.

Les concours pratiques auront lieu avant le 25 septembre 1907. Un programme détaillé de l'exercice sera envoyé au président de la section vaudoise quinze jours au moins avant la date fixée pour son exécution. Seuls pourront participer à l'exercice, comme organisateurs, directeurs ou exécutants, les officiers faisant partie de la sous-section à la date du 1<sup>er</sup> mai 1907. Le jury sera composé d'au moins deux des membres du jury désigné pour les concours théoriques et d'un des membres du comité cantonal. Dans son appréciation, le jury tiendra compte des ressources dont disposait la sous-section et de son effectif. Les prix seront décernés à la section et non à l'un ou l'autre de ses membres. L'exercice pourra se faire en civil ou en uniforme ; dans ce dernier cas la sous-section organisatrice se pourvoira des autorisations nécessaires. Le comité de la section vaudoise donnera aux sous-sections tous les renseignements nécessaires qui lui seront demandés relativement à ces exercices.

---

### CHRONIQUE ALLEMANDE

Instruction pour l'emploi militaire des pigeons-voyageurs en temps de paix. — La tactique de l'infanterie d'après les enseignements des manœuvres. — Emploi du téléphone en campagne. — Quelques mots sur le nouveau règlement d'artillerie. — Bronzage des fourreaux de sabre. — Les chevaux de selle en Afrique. — Les grandes manœuvres en 1907. — La nouvelle ordonnance sur le service sanitaire en temps de guerre.

Les pigeons-voyageurs comptent aujourd'hui comme de précieux organes de renseignements militaires. Des stations d'élevage existent déjà dans différentes places fortes et on en avait doté quelques subdivisions de patrouilleurs qui les dressaient et les employaient pour leur service spécial. Mais afin de grouper ces efforts, le ministère de la guerre a élaboré une « Instruction pour l'emploi militaire des pigeons-voyageurs en temps de

paix, dans laquelle il prévoit que l'activité de l'Union allemande des sociétés d'amateurs de pigeons-voyageurs se combinerà avec celle des autorités militaires. Cette institution — du département des pigeons-voyageurs — reste placée sous l'inspectorat du général-inspecteur en chef des ingénieurs, des pionniers et des fortresses. La direction technique, autrefois confiée à l'inspecteur des télégraphes de l'armée, a passé à la 3<sup>e</sup> Section du Comité technique. Un conseiller technique civil est attaché à cette direction ; il a spécialement la charge de diriger et de surveiller tout ce qui concerne la station d'élevage de Spandau, dont l'installation est un modèle du genre. Chaque station de pigeons-voyageurs est placée sous la direction de l'officier technique de place. Pour tout ce qui concerne les soins habituels à donner aux pigeons, ce seront les employés civils qui en seront chargés.

On attachera une importance spéciale à ceux de ces pigeons qu'on emploiera non seulement pour le trajet de la station terminus à leur demeure (*Heimatstation*) mais pour les parcours aller et retour ; seulement dans cet exercice on devra se limiter à des distances maximales de 50 km. ; pour ce genre d'exercice le lâcher doit comporter soixante pigeons environ. Outre ces pigeons dits de fortresse, il y aura les pigeons-patrouilleurs, lesquels seront remis à des subdivisions de cavalerie ou d'infanterie munies de corbeilles pour les emporter. Ces derniers exercices doivent avoir essentiellement lieu le long des frontières, dans toutes les directions. Pour les manœuvres, le haut commandement peut ordonner une préparation spéciale adaptée au terrain où elles se dérouleront.

\* \* \*

L'*Internationale Revue über die Gesammten Armeen und Flotten*, dans un article très complet sur les dernières manœuvres impériales, apprécie les procédés de combat de l'infanterie. Sans doute les manœuvres annuelles ne peuvent révéler complètement les tendances tactiques du haut commandement ; mais il n'en reste pas moins que ce sont là des indications qui se rapprochent assez de la réalité pour mériter de fixer l'attention. On ne nous en voudra pas de reproduire intégralement certaines parties de ces articles :

Ceux qui ont cru voir, à cette occasion, l'infanterie employer des modes d'attaque nouveaux, d'après l'expérience de la guerre russo-japonaise, ont dû être désabusés. L'infanterie allemande a bien reçu cette année (en 1906) un nouveau règlement qui a amené maintes modifications et simplifications au règlement précédent, mais rien n'a été changé aux principes fondamentaux.

L'arme principale (l'infanterie) a conservé, après comme avant, le même élan offensif, et il n'y a eu de modifiées que quelques formes de détail ; par exemple, les lignes de tirailleurs se meuvent avec moins de compacité, et

les unités restées à rangs serrés les suivent en groupes de petites colonnes présentant de nombreuses têtes de colonne. On peut, à ce point de vue, réaliser bien des perfectionnements en temps de paix ; mais, en campagne, quand les pertes se produiront, elles seront automatiquement comblées par des renforts venus de l'arrière, si bien que les lignes trop ténues et sans densité qu'on a souvent vues aux manœuvres, n'existeront plus en réalité...

L'infanterie a fait un emploi conscientieux de ses outils et des tranchées-abris à chaque journée de combat. La dotation actuelle en outils est l'objet de vives discussions. Tandis que les uns, d'après l'expérience de la guerre russo-japonaise, voudraient donner un outil à chaque homme, comme c'est actuellement le cas dans l'infanterie japonaise, d'autres trouvent que la dotation actuelle<sup>1</sup> de l'infanterie allemande est parfaitement suffisante. Sans entrer dans le détail de cette question, il nous semble que l'excès de travaux de retranchements, surtout dans l'offensive, est un mal. En temps de guerre, on ne sortira plus les gens de leurs fossés.

Nous trouvons également peu digne d'imitation le procédé japonais d'avancer en rampant et de se retrancher en même temps. Il vaut encore mieux courir avec son sac ; on perd ainsi moins haleine qu'à ramper sur le ventre et à gratter la terre sans cesse. Il semble d'ailleurs que ce procédé n'est pas très cultivé en Allemagne ; l'an dernier, aux manœuvres du Rhin, il avait été employé bien plus souvent.

Le défenseur a eu soigneusement recours à l'établissement de défenses accessoires, et le fil de fer en particulier a trouvé un large emploi.

On a beaucoup marché la nuit et avec succès pour se trouver au point du jour à proximité de l'ennemi et prêt à l'attaque. On a aussi le plus souvent exécuté de nuit les travaux de retranchements. Quand cela n'a pas eu lieu, on voyait de très loin, même au jour naissant, la terre rejetée des tranchées par les travailleurs.

A tous ces points de vue, la guerre russo-japonaise nous a fourni de bons et grands enseignements... »

\* \* \*

« Nous retiendrons de l'exposé qui précède les deux enseignements suivants qui sont d'une valeur positive :

1<sup>o</sup> Le nouveau règlement de manœuvre n'a rien changé aux principes généraux du combat de l'infanterie, et l'infanterie allemande reste comme précédemment animée d'un vigoureux esprit offensif.

2<sup>o</sup> De la guerre russo-japonaise, l'infanterie allemande a tiré la nécessité de largement recourir à la fortification du champ de bataille et aux opérations de nuit, tout au moins aux marches de nuit destinées à amener au point du jour les troupes à proximité du point à attaquer. »

<sup>1</sup> Environ un outil pour un homme.

Les études sur la guerre russo-japonaise continuent. De tous côtés on tâche de résoudre les problèmes tactiques les plus généraux, de même qu'on s'acharne sur des sujets spéciaux. Ces études ont eu en particulier pour résultat de développer considérablement l'emploi du téléphone en campagne. On considère actuellement qu'il ne suffit plus que les états-majors des corps d'armée et des divisions soient reliés téléphoniquement, mais que tous les échelons hiérarchiques jusqu'au régiment doivent l'être. Malheureusement, l'effectif actuel des bataillons de télégraphistes ne pourrait suffire pour assurer ces nouveaux services. Le mieux serait donc d'augmenter cette troupe ; mais il est peu probable que le Reichstag y consente. Aussi a-t-on émis une idée qui me paraît juste : il s'agirait d'envoyer annuellement dans les bataillons de télégraphistes des détachements d'instruction d'infanterie, de même qu'on détache des officiers et sous-officiers dans les bataillons de pionniers. On pourrait ainsi, sans grands frais, avoir des équipes de fantassins familiarisés avec la construction et l'exploitation des lignes téléphoniques et le maniement des appareils.

\* \* \*

Le nouveau règlement de l'artillerie, annoncé depuis plusieurs semaines, vient de paraître. D'une manière générale, on a aussi peu que possible modifié l'ancien texte, tout en s'attachant à le raccourcir. L'introduction fait observer qu'on a tenu compte des relations de l'artillerie avec les autres armes, autant au point de vue de l'instruction qu'à celui du combat. La partie technique de l'instruction s'arrête à la batterie ; à partir de l'emploi des groupes, on doit toujours tenir compte d'une idée tactique. Les canonniers et conducteurs doivent être capables de servir non seulement dans les batteries, mais dans les sections de munitions. Le sifflet, comme moyen de commandement, est supprimé ; en revanche, le téléphone et les signaux par fanions reçoivent un large emploi.

Dans les paragraphes concernant l'instruction à pied on s'est rapproché autant que possible du règlement de l'infanterie. La troupe à pied est fractionnée en groupes de quatre files (*Abmarsch*) qui servent de base à la formation de la colonne de route à pied.

La 2<sup>e</sup> partie traite de l'école de pièce ; l'introduction du nouveau canon (modèle 96 M. A.) y a naturellement apporté de nombreuses modifications. On recommande la rapidité de l'exécution des mouvements, mais il est absolument interdit de chercher à y introduire aucune cadence. En batterie, l'arrière-train du caisson est placé à un demi-pas à côté de la pièce. Les corbeilles avec les obus et les cartouches métalliques sont placées à un demi-pas en arrière de la queue d'affût ; si l'avant train est laissé exceptionnellement derrière la pièce, c'est, comme précédemment, à huit pas de distance. Le feu par rafales (*Feuerüberfall*) est très recommandé.

\* \* \*

Nous avons parlé occasionnellement, dans l'une de nos chroniques, du grand débat ouvert entre les artilleurs pour savoir si l'artillerie devait se placer à couvert ou à découvert ; nous avons dit que les arguments étaient loin d'être épuisés et qu'il serait intéressant qu'un artilleur reprît l'ensemble de la question et l'étudiât pour la *Revue*. Voici, en attendant, et en quelques mots, la réponse que donne le règlement : « Dans l'offensive, l'artillerie tirera une grande utilité des positions abritées, mais elle choisira des positions à peine masquées et même découvertes quand la rapidité de déroulement de l'action exige que le feu soit ouvert instantanément ou réclame de fréquents changements d'objectifs. A mesure que l'attaque d'infanterie progresse, les considérations d'abris pour l'artillerie diminuent de plus en plus. A noter encore la disposition qui prévoit la fréquence des combats de nuit, comme ce fut le cas dans la guerre russo-japonaise : surtout lorsqu'il s'agit d'attaque contre une position solidement organisée par la fortification de campagne.

Il faudra du reste revenir sur ce règlement très intéressant et à tendances modernes marquées.

\* \* \*

L'opération du bronzage des fourreaux de sabre, permise par ordre de cabinet du 15 juin 1905, avait été suspendue en août 1905, le procédé employé n'ayant pas donné de bons résultats. Une décision récente dispose que tous les fourreaux de sabres ou d'épées devront être bronzés pour le 1<sup>er</sup> juillet 1907.

Les officiers, médecins, fonctionnaires militaires et ceux des sous-officiers dont les armes ne sont pas fournies par l'Etat, sont laissés libres dans le choix du procédé à employer, pourvu que la teinte obtenue ne soit pas différente de celle des sabres de troupe. Il existe un procédé plus coûteux que le bronzage et qui consiste à recouvrir d'une couche d'email de ton mat le fourreau préalablement dénickelé. On obtient ainsi de bons résultats.

\* \* \*

Il est très difficile de pouvoir acclimater des chevaux en Afrique orientale et de pouvoir les utiliser sans qu'ils soient frappés par une des innombrables maladies des tropiques. En présence de ce fait on avait cherché, dès 1890 déjà, à dompter le zèbre et à le dresser comme cheval de selle ; à cette époque, le lieutenant de Bronsart s'était particulièrement voué à ces expériences, mais elles ne donnèrent que des résultats peu encourageants. Depuis que le comte Gœgen a été nommé gouverneur, les tentatives ont été renouvelées et poursuivies avec une patiente méthode ; on n'y emploie que des sous-officiers européens particulièrement distingués qui traitent les jolis zèbres sauvages tantôt avec douceur, tantôt avec sévérité.

On est enfin arrivé à des résultats très appréciables, grâce à la décou-

verte que le zèbre le plus craintif et le plus rebelle au mors devient doux comme un agneau dès qu'on lui saisit une oreille ; on a donc construit une bride qui enserre l'oreille et agit d'autant plus fortement sur elle que l'animal se montre moins docile.

Le zèbre est très craintif et méfiant. Pour tâcher de faire disparaître ces défauts, on procède de la façon suivante : on rassemble les zèbres par troupeaux de 200 animaux dans de grands parcs ; là, on observe chaque animal en particulier, on étudie, pour ainsi dire, son caractère et on choisit tous ceux qui paraissent les moins sauvages ; on les prend en laisse, on les conduit dans des écuries aménagées à cet effet où ils sont attachés, chaque zèbre étant placé entre deux ânes. Grâce à une bonne nourriture, à la grande douceur de leur traitement et à l'intelligence des soins qu'on leur donne, leur fougueux caractère s'adoucit de telle façon qu'on peut commencer à les monter. Aujourd'hui, on rencontre couramment dans les environs de Dar-es-Sallam des sous-officiers des troupes d'occupation montés sur de brillants zèbres qui se laissent aussi docilement conduire que des poneys. Il semble donc que le problème d'une infanterie coloniale montée ne soit pas très éloigné d'une solution.

Nous extrayons de l'ordre impérial pour les manœuvres de 1907 les renseignements généraux suivants qui peuvent vous intéresser.

Les VII<sup>e</sup>, VIII<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> corps d'armée manœuvreront devant l'empereur.

Des divisions de cavalerie seront formées dans les I<sup>er</sup>, VII<sup>e</sup>, VIII<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> corps d'armée. En dehors de l'artillerie à cheval un ou deux groupes de mitrailleuses seront attachés à trois de ces divisions. En outre des voyages d'étude de cavalerie auront lieu dans certains corps d'armée.

Les troupes du génie exécuteront de grandes manœuvres dans les environs de Francfort-sur-l'Oder, Ulm et Coblenze. A Francfort, il s'agira d'une bataille le long de la ligne de l'Oder entre Francfort et Kustin et autour d'une position fortifiée voisine de Drossen ; cette manœuvre sera dirigée par le général-major Genêt et durera du 5 au 10 août. Il sera en outre procédé à Posen à une manœuvre d'attaque de place, mais sans le concours de l'artillerie lourde.

\* \* \*

La nouvelle Instruction pour le service de santé en temps de guerre a été approuvée par l'empereur le 27 janvier 1907.

Sans doute, en 1870 déjà, le service sanitaire était fort bien organisé ; en 1878, de nouvelles prescriptions lui firent déjà réaliser de sérieux progrès. Mais les expériences faites au cours des dernières campagnes — la guerre des Boers, l'expédition de Chine et de l'Afrique orientale et la guerre russo-japonaise — ont démontré la nécessité de réformer certaines dispositions.

Ces innovations concernent d'abord le côté technique médical qui a dû être mis en harmonie avec les données actuelles de la science. Mais ce qui nous intéresse plus particulièrement au point de vue militaire c'est la grande importance attribuée à l'instruction et à la culture tactique de l'officier sanitaire. C'est une tendance nouvelle qui paraît juste de faire du médecin un officier sur les connaissances tactiques duquel le commandant en chef puisse compter ; la tâche de celui-ci sera facilitée s'il n'a pas à se préoccuper jusque dans ses moindres détails des déplacements des services de l'arrière et s'il sait que les médecins seront capables d'adapter leurs installations à ses ordres nouveaux.

L'organisation reste à peu près la même, à savoir les compagnies sanitaires attachées à la division, les lazarets de campagne au corps d'armée, les lazarets de réserve aux étapes ainsi que les trains de lazarets, des lazarets auxiliaires et trains de malades confiés aux chemins de fer pour les transports à effectuer entre les armées et le pays.

Le système des aides-infirmiers (*Hilfskrankenträger*) qui marchaient et combattaient avec les autres soldats et ne déposaient les armes et ne sortaient des rangs qu'au moment où l'on avait besoin d'eux comme infirmiers, a été aboli. A leur place, quatre infirmiers réguliers, non combattants, sous la protection de la Croix-Rouge, seront attachés à chaque compagnie.

La cavalerie était l'arme la plus mal traitée au point de vue sanitaire : elle ne possédait, en effet, aucune voiture capable de la suivre dans ses fréquents et rapides mouvements. La nouvelle ordonnance améliore cette situation en dotant les unités de cavalerie de trousses sanitaires et de brancards pliants qui seront transportés à dos de cheval ; les lourds fourgons d'ambulance ont, en outre, été remplacés par des voitures de type léger.

Parmi les progrès techniques, mentionnons encore les tabelles de blessés (*Wundtäfelchen*) dont seront dotés tous les lazarets de campagne.

On inscrira avec beaucoup d'exactitude sur ces tabelles le nom du blessé, son incorporation, le genre de sa blessure, le traitement suivi jusqu'au moment de l'inscription, etc. ; deux traits rouges signifieront : « non transportable », un trait : « transportable », aucun trait : « capable de marcher ». On a en plus augmenté le nombre des infirmiers attachés aux lazarets de campagne ; on les munit, en outre, de lampes acétylène et de tentes spéciales qui peuvent être montées en dix ou quinze minutes par trois ou quatre hommes. Ces hôpitaux de campagne seront munis des instruments et des appareils les plus perfectionnés ; ils auront des voitures Röntgen faciles à transporter sur le champ de bataille même, afin que l'on puisse là se servir tout de suite des rayons X. Des appareils pour produire de l'eau potable ont été également distribués ; leur indispensable utilité a été clairement démontrée dans la guerre russo-japonaise, où les Japonais se sont, par leur

emploi, préservés d'épidémies typhoïdes. On installera enfin des laboratoires bactériologiques.

## CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(*De notre correspondant particulier.*)

Mutations dans le haut commandement : remplacement du général-inspecteur de l'artillerie et nomination de nouveaux généraux. — Amélioration des conditions d'avancement. — Extension des pensions militaires d'âge. — Manœuvres impériales en 1907. — Organisation des troupes de montagne. Selles de service pour adjudants. — Un exercice en skis au Monte-Cristallo.

A la fin d'avril, le feldzeugmestre, chevalier de Kropatschek, jusqu'ici inspecteur-général de l'artillerie, a pris sa retraite après quarante-huit années passées dans l'armée, pendant lesquelles il s'est acquis de brillants états de services. Il est âgé de 69 ans. Cette retraite lui a été accordée sur sa demande ; elle était accompagnée d'une lettre autographe de l'empereur où celui-ci faisait un vif éloge des services rendus par le général et lui accordait, en témoignage de reconnaissance, la grand-croix de l'Ordre de Léopold. C'est l'archiduc Léopold-Salvator qui lui succède, le neveu de l'archiduc Guillaume qui avait occupé le poste d'inspecteur d'artillerie avant le feldzeugmestre de Kropatschek.

Le général de Kropatschek a été le créateur de notre artillerie de campagne moderne et son réorganisateur. Il possédait une très grande puissance de travail et une énergie peu commune qu'il employa à poursuivre avec ténacité le but qu'il s'était proposé dès son entrée en fonctions : l'étude de tous les problèmes intéressant l'artillerie, mais tout particulièrement le problème pressant entre tous de l'acquisition d'un nouveau matériel. Il a tenu à rester à son poste jusqu'à ce qu'il ait pu réaliser ce dernier point de son programme.

Aujourd'hui, c'est chose faite.

Le réarmement de l'artillerie est chose non seulement décidée mais en bonne partie exécutée.

En 1866 déjà, alors qu'il était capitaine, le général Kropatschek fut admis dans le Comité militaire technique réorganisé ; il s'y fit d'emblée remarquer par ses travaux et tout particulièrement par ses constructions techniques concernant le fusil à culasse mobile qui lui valurent l'Ordre de la Couronne de fer. En 1874, il soumettait au ministre un modèle de fusil à répétition ; en 1878, il prend part au concours organisé par le gouvernement français sur ce sujet : construction d'un fusil avec magasin pour la marine française. Il remporta le premier prix ; son modèle fut adopté et employé avec succès en Tunisie et au Tonkin ; il a été la base de la construction du

fusil Lebel, et fut aussi employé en Allemagne pour les essais qui ont précédé l'adoption du modèle 80. Ces dons d'inventeur et ce grand talent de constructeur se manifestent encore dans notre nouveau canon de campagne qui fut calculé, expérimenté et définitivement admis sous sa direction et sa constante surveillance.

Et maintenant une nouvelle période s'ouvre pour notre artillerie. Le seul fait d'être placée sous l'inspectorat d'un archiduc lui donne déjà un éclat particulier et la personnalité même de son nouveau général-inspecteur, sa grande compétence technique et les preuves qu'il a déjà données permettent d'affirmer que l'artillerie va continuer à se développer et à s'améliorer avec rapidité. L'archiduc Léopold-Salvator a servi dans l'artillerie, du grade d'officier subalterne à celui de brigadier, mais même comme divisionnaire, il n'a cessé de s'occuper activement de son arme.

Le dernier voile qui masquait certain point de construction du nouveau canon (8 cm. M. 5) vient de tomber, et nous pouvons à notre vive satisfaction constater qu'il occupera une des premières places parmi les nouveaux modèles adoptés ces dernières années dans les armées voisines. L'ingénieur d'artillerie Kühn en a fait une description qui a paru comme annexe au cahier X de la *Waffenlehre* bien connue de Korzen-Kühn.

A signaler les importantes mutations suivantes : Au 6<sup>e</sup> corps (Kaschau) le feldzeugmestre von Mörk remplace le feldzeugmester Pucherra ; au 1<sup>er</sup> corps, le feldzeugmestre von Steinsberg prend le commandement en lieu et place du feldzeugmestre von Horsetzky qui a pris sa retraite à la fin d'avril.

Une autre mutation est imminente. Le feldzeugmestre baron Succovaty, pendant de nombreuses années commandant du 3<sup>e</sup> corps, va être remplacé par le feldmaréchal Potiorek, ancien sous-chef de l'état-major général.

\* \* \*

La « promotion de mai » de 1907 prouve que dans les milieux officiels on est disposé à faciliter l'avancement ; cette tendance est surtout marquée pour le passage du grade de capitaine à celui de major. Cette innovation paraît être en rapport avec l'augmentation du nombre des officiers d'état-major. La presse politique a publié à ce propos et depuis assez longtemps, de nombreux articles d'après lesquels une commission aurait été chargée par le ministre de la guerre d'examiner les voies et moyens pour faciliter l'avancement. Mais les résultats de ces délibérations ne sont pas encore connus du public. On sait seulement qu'un officier d'état-major, un capitaine, sera attaché à chaque régiment. Quant à l'avancement des officiers d'artillerie, la question sera réglée en même temps que la réorganisation de toute l'arme, réorganisation qui est d'ailleurs imminente. Dans la ligne et chez les chasseurs, on désignera pour chaque commandement (*Ergänzungsbzirk*) un officier d'état-major comme commandant de bataillon supplémentaire.

taire, ce qui fera une augmentation de 110 places à pourvoir. Parallèlement à cette augmentation des officiers d'état-major il y aura une augmentation de 110 capitaines d'infanterie par le fait que les adjudances de régiments seront confiées à des capitaines et non plus à des officiers subalternes. Mais de façon à pouvoir réaliser ce programme sans élévation des chiffres du budget il a été décidé de supprimer trois postes de lieutenants et huit de cadets par bataillon, ce qui fait un total de 330 lieutenants et de 880 cadets, et procurerait une économie de 785 000 couronnes, attendu que le lieutenant reçoit 1680 couronnes de traitement et 700 couronnes d'indemnité (*Quartiergeld*) ; l'économie réalisée sur les cadets serait de 680 000 couronnes ce qui donne un total de 1  $\frac{1}{2}$  million de couronnes, chiffre rond.

D'autre part, si l'on compte le traitement annuel du major à 6550 couronnes, celui du capitaine à 4050, on aura une augmentation budgétaire de 1 200 000 couronnes (110 majors et 110 capitaines en plus).

Mais il serait à souhaiter que la réduction des postes de cadets se fasse successivement de façon à éviter que la situation déjà si peu favorable des cadets ne soit aggravée. On pourrait attendre, par exemple, que la majeure partie des cadets actuellement en service aient été promus lieutenants.

Ces modifications figurent déjà au budget de 1908 ; il n'est pas douteux que les Délégations ne les acceptent dès l'instant où elles n'exigeront aucune dépense nouvelle. Ces changements auront donc, comme nous l'avons vu, un excellent effet sur les conditions d'avancement, mais ils influeront aussi d'une façon heureuse sur l'organisation en ce sens qu'il sera ainsi possible de séparer le cadre de réserve du bataillon du commandement de l'arrondissement de réserve (*Ersatzbataillonskader vom Ergänzungsbezirkskommando*).

Mais malgré la précision de tous ces renseignements, il convient d'en attendre la confirmation officielle.

\* \* \*

La sollicitude que porte le nouveau ministre de la guerre aux retraités militaires vient de se manifester à nouveau. Les indemnités d'âge (*Alterzulagen*) ont été étendues. L'indemnité d'âge consiste en une certaine somme d'argent (240 couronnes par an) destinée aux capitaines ou Rittmeister qui, pour une raison quelconque ont refusé le grade de major pour lequel ils étaient proposés. En pratique, cette indemnité fut jugée insuffisante de sorte qu'on institua une seconde indemnité (600 couronnes par an) pour les capitaines ayant été pendant cinq ans au bénéfice de la première. Accordées d'abord aux officiers combattants seuls, ces indemnités furent étendues peu à peu à tous les officiers et à tous les employés militaires, de sorte que la somme y affectée ne suffit bientôt plus et les versements furent suspendus. Mais le crédit a été rétabli au budget de 1907 de telle façon

que de nombreux officiers, médecins et employés militaires ont reçu à nouveau leurs indemnités.

Le ministère de la guerre a établi trois groupes de bénéficiaires : dans le groupe A rentrent tous les officiers des armes combattantes, dans le groupe B, les aumôniers, médecins, auditeurs et comptables militaires, dans le groupe C, les employés de l'administration militaire.

Dans le groupe A, les officiers de troupe sont avantagés en ce sens que les officiers de réserve ne peuvent entrer en liste que lorsque l'indemnité a été reconnue à tous les officiers de troupe. L'influence bienfaisante de cette réforme se manifeste donc par une plus égale répartition entre les différents ayants-droit et par l'extension de l'indemnité à des classes d'âges plus jeunes. L'injustice actuelle à l'égard des officiers non combattants et des employés militaires est donc écartée et en même temps on obtient un avantage pour les autres bénéficiaires, innovation qui a été accueillie avec joie et reconnaissance par l'armée,

\* \* \*

Les manœuvres impériales de cette année auront lieu du 1<sup>er</sup> au 5 septembre. Le 3<sup>e</sup> corps (Graz) et le 14<sup>e</sup> (Innsbruck) y prendront part. Selon toute vraisemblance ils évolueront dans le secteur Laibach-Görz-Villach-Klagenfurt.

Il y aura environ 86 bataillons, 18 escadrons, 30 batteries et 10 compagnies de mitrailleurs, au total 50 à 60 000 hommes prenant part à ces manœuvres de montagne. Le terrain des manœuvres sera interdit et il n'y aura pas de rapport officiel. L'empereur s'y rendra directement de Ischl. Le quartier-général de la direction des manœuvres se trouvera probablement à St-Vlit où s'installera aussi l'empereur.

\* \* \*

Les nouveaux régiments de Landwehr de montagne prendront une part active aux manœuvres. Il pourrait donc être de l'intérêt général d'examiner les grands traits des dispositions organiques sur l'emploi des régiments de Landeschützen et du régiment d'infanterie de Landwehr Klagenfurt pour la guerre en montagne », parues au commencement de mars. Chacun de ces régiments comporte l'état-major de régiment et le cadre du bataillon de réserve ; en outre le régiment Landeschützen Trient n° I comporte 3 bataillons à 4 compagnies et un à 2 compagnies ; le régiment Bozen n° II, 2 bataillons à 3 compagnies et un à 4 ; le régiment d'infanterie de landwehr Klagenfurt à 3 bataillons à 4 compagnies. La comparaison des états-major de régiment avec ceux de bataillon fait ressortir le moindre effectif des premiers comparé à celui des 36 autres régiments de landwehr ; cela provient de la suppression des officiers de pionniers, de ceux d'administration, de tous les médecins ainsi que des aides sanitaires.

D'après le plan de dislocation de ces régiments de frontière, les bataill-

lons et même les compagnies seront souvent appelés à agir tout à fait indépendamment.

Les trois régiments comprennent en tout 36 compagnies ; chaque compagnie compte 4 officiers, 133 hommes, un cheval de selle et 3 de trait. Ces effectifs sont à peine inférieurs à ceux des alpins italiens (4 officiers et 140 hommes). Mais il ne faut pas perdre de vue que cet été, durant la dislocation le long de la frontière, les cadres seront complétés par l'appel sous les armes de 800 réservistes, 200 environ par régiment, de sorte que les grandes manœuvres en haute montagne auront lieu cette année avec des effectifs presque aussi forts que les effectifs de guerre.

Le côté technique de cette organisation n'a pas été négligé : 1 officier de pionniers est attaché au bataillon ; 1 sous-officier et 5 hommes à chaque compagnie, ce qui donne 24 pionniers de troupe par bataillon, nombre qui serait doublé en cas de mobilisation. Le service de santé est aussi particulièrement soigné ; il y a un médecin et 2 brancardiers pour deux compagnies ; en outre, à chaque compagnie sont attachés un infirmier et deux brancardiers.

La *Zeit* fait observer dans un récent article que le train de nos troupes de montagne est moins complet que celui des alpins italiens. Le bataillon d'alpins italiens emporte avec lui 242 cartouches par fusil, 5 rations de vivres et 5 d'avoine, en outre des explosifs ; il dispose à cet effet de 1 officier, 180 hommes, et 155 bêtes de somme ; tandis que d'après notre organisation actuelle, l'escadron du train de montagne ne comprend que 60 bêtes de somme, 30 cartouches par fusil et 2 rations de vivres. Une dotation plus forte exigerait chez nous une augmentation proportionnelle des rations pour les bêtes de somme à chaque échelon des colonnes de vivres et au parc des munitions, et le train de nos bataillons augmenté de la sorte se composerait d'hommes et de chevaux du train de ligne, d'hommes des batteries de montagne et enfin des muletiers civils avec leurs bêtes, ce qui produirait une extraordinaire bigarrure.

Les efforts considérables qu'exigent les manœuvres en haute montagne méritent une récompense spéciale, sous forme d'indemnité ; le budget 1907 prévoit pour ce chef 154 000 C. L'ordinaire sera aussi amélioré ; le projet de budget prévoit 170 000 couronnes.

Après avoir passé sept à huit mois dans leurs quartiers d'hiver, les troupes occuperont leurs quartiers d'été dans la haute montagne ; elles seront logées dans des chalets isolés loués par l'administration militaire aux communes ; ces locations s'élèveront cette année à 35 000 couronnes.

Les troupes de montagne recevront non pas le fusil d'infanterie, mais le mousqueton à répétition avec bayonnette, les cyclistes auront le revolver et le sabre-bayonnette, les muletiers la carabine et le sabre de pionnier, les conducteurs d'automobiles le revolver et le sabre de pionniers.

L'habillement et l'équipement est le même que celui des autres troupes à pied de la landwehr.

\* \* \*

Voici enfin un vœu ardent des officiers, spécialement des adjudants qui se réalise ! En vertu d'une ordonnance du mois d'avril, les adjudants recevront dorénavant le harnachement complet de leur cheval de service, de sorte que ces malheureux ne seront plus obligés de se le procurer à leurs frais. Mais ils peuvent naturellement employer leur bride et leur selle particulières, s'ils le préfèrent, à condition qu'elles soient du même modèle que celles d'ordonnance.

\* \* \*

Nous avions déjà noté dans notre chronique de février, le soin avec lequel on cultive le sport du ski dans notre armée. Qu'on nous permette le bref récit d'un exercice de ski, intéressant aussi bien au point de vue militaire qu'à celui du sport, qui a eu lieu dans la haute montagne. La *Vedette* de Schluderbach nous en fournit les détails. Schluderbach est situé à 1480 mètres d'altitude sur la grande route internationale (Strada d'Allemagna) qui conduit de Toblach, dans la vallée de la Rienz, en Italie, en passant par Peutelstein et Cortina d'Ampezzo.

Une patrouille du II<sup>e</sup> régiment de Landesschutzen partit de la Plätzwiese — col à 2000 m. — sous la conduite d'un officier ; elle atteignit la route de Ampezzo, près d'Ospedale, à huit heures du matin — 1474 m. — puis descendit dans le val Gronde. Là, la marche en avant fut rendue extrêmement difficile, soit du fait de la forêt, soit du fait de l'abondance de neige poussiéreuse. Avant d'atteindre le Col de la Forca, à 2114 m., qui offre un facile passage pour aller à Tre Croci et à Cortina d'Ampezzo, les skieurs se dirigèrent sur la gauche, du côté du Monte Cristallo. La neige en cet endroit était excellente et ils purent facilement s'approcher de la Cresta Bianca, puis en prenant par le bras gauche de la vallée — le droit conduit en Italie — ils atteignirent la hauteur du Passo della Cresta bianca à 2900 m. d'altitude. La dernière partie avait été particulièrement difficile à gravir, grâce à une pente très raide. Les skieurs trouvèrent à cette altitude une température extrêmement basse, tandis que, pendant l'ascension, ils avaient beaucoup souffert de la chaleur augmentée par l'intense réverbération du soleil sur la neige. Après avoir enlevé leurs souliers les skieurs atteignirent en quelques minutes le sommet ouest de la Cresta bianca où ils purent s'abriter contre le vent du Nord qui soufflait en tempête. Le spectacle dont ils jouirent à ce moment était merveilleux : les bastions du Monte Cristallo, les dominant de 265 mètres, les murs rehaussés de la Sorapis, la citadelle du Pelmo, et tous les autres sommets des Dolomites formaient un ensemble majestueux. Et cette mer de sommets, d'aiguilles, de rochers et de contreforts était baignée de soleil.

Après un petit repos, la patrouille redescendit la pente mamelonnée et sans danger du glacier de la Cresta bianca, sous la conduite de son chef et atteignit rapidement la haute vallée du Pra del Vecchio. Ces mille mètres de différence d'altitude furent franchis avec une accélération toujours plus grande ; mais bientôt la patrouille dut ralentir son allure car le fond de la vallée d'abord assez large se rétrécit et devint une véritable gorge ; il était en outre recouvert de nombreux débris d'avalanche, ce qui, par une pente très forte n'était pas fait pour faciliter la marche. A cinq heures du soir, nos braves Landesschützen atteignirent la grande course d'Ampezzo et continuèrent leur course sur Schluderbach, d'où, après une demi-heure d'arrêt, ils repartirent pour la Plätzwiese, leur home. Il faut remarquer que les skis munis de simples courroies légères ont aussi bien supporté l'épreuve que ceux ayant de fortes semelles.

---

### CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

L'augmentation de notre artillerie de campagne. — L'instruction de cette arme. — La suppression des quatrièmes bataillons. — Le personnel civil du ministère de la guerre. — Menues nouvelles. — Un article sur l'état moral actuel de notre armée. — La réforme de notre état-major. — Dans l'infanterie : les écoles de tir. — L'affectation des officiers subalternes. — L'encadrement des unités de réserve.

Le mois passé n'a pas été chargé d'événements sensationnels, encore qu'on ait annoncé de grands changements. Il est probable, en effet, que les questions très diverses que le général Picquart à mises à l'étude ne tarderont pas à recevoir une solution. En attendant, il nous faut nous contenter de quelques menues nouveautés.

La plus importante est peut-être la transformation imminente des batteries à cheval en batteries montées. Non pourtant de toutes les batteries à cheval. Car nous en avons de deux sortes qui, en principe, ont la même composition en personnel et en matériel (il a été fait, d'ailleurs, dérogation à ce principe), mais dont l'affectation et la destination sont différentes. Il en est qui sont rattachées aux divisions de cavalerie, et auxquelles on s'efforce, pour cette raison, de donner beaucoup de souplesse et d'allant. Ce sont celles qu'on désigne sous le nom de « volantes ». Il n'est pas question d'y toucher.

Les autres sont des batteries légères d'artillerie de corps. On leur a donné un canon de petit calibre pour leur permettre de se porter vite là où le commandant du corps d'armée est pressé d'envoyer de l'artillerie. Mais leur mobilité est compensée par l'insuffisance de leurs qualités balistiques :

elles manquent de puissance. D'ailleurs, elles ne forment pas des corps séparés, mais elles appartiennent aux régiments composés de batteries montées, et elles y sont considérées un peu comme des intruses. On leur en veut de n'être pas « comme tout le monde ». Un colonel qui commande dix batteries montées et deux batteries à cheval se désintéresse de celles-ci, qui sont l'exception ; il les traite à peu près comme les autres et ne cherche pas à développer les qualités spéciales qui devraient les caractériser. Les batteries à cheval des corps d'armée ne méritent pas le nom de « volantes ». Si elles ont, à la vérité, des ailes, on ne les habitude pas à s'en servir. Ce ne sont que des batteries montées ayant plus de chevaux et dotées de bouches à feu plus légères. En réunissant deux, on aura assez de montures et d'attelages pour pourvoir aux besoins de trois batteries montées. Et c'est ainsi qu'on se propose de résoudre le problème de l'augmentation de notre artillerie de campagne. On a fait consister la difficulté qu'il présente dans la seule question des chevaux : on ne s'est préoccupé ni des officiers, ni des hommes, ni du matériel. Et voilà pourquoi on a trouvé que la transformation dont il s'agit constitue une solution heureuse et élégante de la difficulté contre laquelle depuis un an on s'escrime à l'envi.

Il est vrai que certains officiers, certains écrivains militaires, — et je ne suis pas sûr qu'ils aient tort, — s'élèvent contre cette recherche du nombre. Moins de batteries, et meilleures : telle est leur formule. Il est vrai que d'autres disent : Plus de batteries, et meilleures. Ainsi parle, en particulier, le général Silvestre, qui est une de nos lumières. Attaché militaire à Berlin, où il a acquis la sympathie du kaiser, membre de la maison militaire du président de la République, représentant de la France auprès de l'armée russe pendant la campagne de Mandchourie, ayant pris part d'ailleurs à l'expédition de Madagascar et étant l'auteur de travaux techniques appréciés, il doit à cet ensemble de circonstances d'abord son brillant avancement, ensuite l'autorité dont il jouit. Or, il travaille en vue de l'accroissement de notre artillerie — il estime qu'on n'en aura jamais trop — et en vue du perfectionnement de son instruction. Il considère, en effet, que nous sommes, à cet égard, dans de très mauvaises conditions, attendu que nous ne pouvons faire participer aux grandes manœuvres, chaque année, que le tiers ou le quart de nos batteries, faute d'attelages.

Mais n'y a-t-il pas contradiction ? Et ne s'expose-t-on pas, en augmentant le nombre des unités, à pouvoir plus difficilement encore les préparer à la guerre, si tant est que les grandes manœuvres soient un élément essentiel de cette préparation, — ce qui me paraît contestable, je l'avoue ? Pour ma part, je crois davantage à l'utilité des écoles à feu. Mais, pour ces exercices aussi, il y a intérêt à n'être pas trop nombreux. Un camarade du général Silvestre, le commandant de l'artillerie de Vincennes, a appelé les réservistes à y participer, ce qui est assez contraire à la tradition. L'idée,

en soi, est louable ; mais on risque d'instruire les réservistes au détriment des hommes de l'active. Une batterie, si j'en crois mes correspondants, n'accomplit dans une année, que six, huit ou dix séances de tir. C'est donc dix fois au plus que quatre pointeurs pourront s'acquitter des devoirs de leur métier, et, dans ces dix fois-là, les principales situations auxquelles un pointeur peut avoir à faire face ne se présenteront pas. Ce que je dis d'un servent s'applique, bien entendu, aux autres canonniers et, à plus forte raison, aux sous-officiers chefs de pièce. Néanmoins on fait quelque bruit autour de cette initiative du général de Teyssiére. Je le félicite davantage d'avoir tenu à faire, dès avril, une première série d'écoles à feu non loin de Vincennes, dans la forêt de Fontainebleau, sauf à exécuter les vrais tirs de guerre, cet été, au camp de Mailly, dont il est précisément le principal organisateur. Il en a fait le terrain de manœuvre le mieux outillé que nous possédions à l'heure actuelle.

\* \* \*

La suppression des quatrièmes bataillons se réalise petit à petit : ceux des régiments du gouvernement militaire de Paris vont disparaître à brève échéance, sauf ceux dont la disparition entraînera des changements de garnison, et qui, pour cette raison, seront maintenus probablement jusqu'à la fin des manœuvres d'automne, époque habituelle des mouvements de troupes. On profitera de ce remue-ménage annuel pour débarrasser notre armée de ces éléments parasites qui, sans utilité, détournaient à leur profit une partie du suc nourricier. Semblables aux pampres gourmands de la vigne, ils ne portaient point de fruits et servaient à absorber la sève destinée à gonfler les raisins. Ils accroissaient le nombre de nos unités ; mais, en réalité, ils en diminuaient la valeur militaire. Ils ne faisaient, en effet, que réduire les effectifs déjà si maigres des compagnies. Ne pouvant se suffire à eux-mêmes, ils meurent de consomption, faute d'aliments : autrement dit faute de soldats.

Je ne sais si on les regrettera. Pour moi, je n'ai jamais compris l'emploi de cet expédient. Nous n'avons que trop de ces trompe-l'œil dans notre armée. Peu, mais du bon ! Voilà qui vaut mieux que beaucoup de médiocre.

\* \* \*

M. Chéron est de cet avis. Il vient de décider la réduction progressive, et par voie d'extinction, d'un grand nombre d'emplois dans le personnel civil du ministère de la guerre. Il a, de plus, arrêté que, pour obtenir de l'avancement dans ces postes, il faudra subir des examens, les grades successifs devant dorénavant s'obtenir par voie de concours. Donc, moins d'employés, mais mieux rétribués, et desquels, par conséquent, on pourra exiger plus de travail, et du travail meilleur. D'ailleurs, le mérite sera

récompensé, puisqu'il faudra faire preuve de connaissances supérieures pour s'élever sur l'échelle hiérarchique.

Mais les examens ne serviront pas seulement à stimuler le zèle des fonctionnaires civils de la guerre. Ils serviront encore (peut-être vaudrait-il mieux dire qu'ils serviront *surtout*) à en éliminer l'élément militaire.

Car les expéditionnaires du ministère sont recrutés partie parmi les jeunes gens qui ont un minimum d'instruction déterminé, partie parmi les anciens sous-officiers qui, ayant rempli sous les drapeaux, les fonctions de comptables, sont capables de devenir des scribes, de dresser des états, de rédiger la correspondance.

Mais, comme ils ne sont pas aussi aptes que des licenciés ès-lettres ou en droit à accomplir des besognes plus délicates, on ne veut pas qu'ils puissent arriver, comme par le passé, à devenir à leur tour sous-chefs et chefs de bureau. Voilà pourquoi on a institué les examens qui sont un crible destiné à arrêter les anciens sous-officiers et à ne laisser passer que l'élément purement civil.

On a trouvé singulier que le ministère de la guerre prît une mesure aussi contraire à l'intérêt des anciens militaires ; mais il s'y est trouvé contraint par la force des choses. Comme je l'ai dit bien des fois, l'idée de récompenser de bons sergents de leurs loyaux services d'instructeurs et de conducteurs d'hommes en les investissant de fonctions auxquelles ils ne sont pas aptes est une idée malheureuse. Les administrations auxquelles on les impose repoussent le plus qu'elles peuvent leur intrusion. L'administration de la guerre n'a pas échappé à cette règle.

Mais en même temps qu'elle disait aux sous-officiers : « Tenue de vous réserver un nombre déterminé de places d'expéditionnaires, je vous avertis que vous n'irez pas plus loin : quelques-uns d'entre vous pourront peut-être devenir rédacteurs, à force de travail ; mais ils n'arriveront pas au grade de sous-chefs de bureau », en même temps, elle les engageait, ces sous-officiers, à s'orienter vers les emplois inférieurs. Car, dans le personnel des agents subalternes, on va procéder également à des réductions, grâce auxquelles on élèvera les traitements des garçons, des balayeurs, des lampistes, des gardiens de bureau. Reste à savoir si, voulant relever le niveau des sous-officiers, on s'y prend habilement en proposant à leur ambition un métier de domesticité plutôt qu'une situation de fonctionnaires. Il me semble, à moi, qu'on est en pleine incohérence, et qu'on y reste, comme le disait récemment le président du Conseil. On fait plus que d'y rester : on s'y enfonce, on s'y cramponne.

\* \* \*

Quelques nouvelles.

Pendant que j'en suis au ministère de la guerre, je vous signale une mutation intéressante. Le commandant Coste, qui est à la tête de l'Ecole

normale de Joinville, et qui y reste temporairement, remplace, comme secrétaire de la section technique de l'infanterie, le colonel Auger, appelé au commandement d'un régiment.

M. Chéron a failli être tué dans un accident d'automobile, et le général Bailloud est tombé sous les roues d'un express. Heureusement ils n'ont rien eu de grave ni l'un ni l'autre. S'ils sont, l'un turbulent, l'autre casse-cou, il faut croire que, du moins, ils ont leur étoile.

On étudie le projet de réforme de la justice militaire ; mais il ne semble pas qu'on doive adopter le texte présenté par le gouvernement. On prévoit qu'il y aura du « tirage », comme dit cet autre. Nous aurons donc de nombreuses occasions de parler de cette réforme qu'il ne faut pas s'attendre à voir adoptée de si tôt. Regrettions-le.

Des instructions ont été envoyées aux chefs de corps du gouvernement militaire de Paris au sujet des dispositions à prendre en cas d'émeute. A Vincennes, un lieutenant-colonel, par suite d'une fausse interprétation, paraît-il, a cru devoir appliquer dès leur réception ces mesures, dont il a méconnu le caractère éventuel, et Paris a été surpris par l'invasion de troupes qui n'avaient rien à y faire. Conséquence : l'officier en question a été invité à demander la liquidation de sa retraite. Ce serait raide, si on n'avait rien d'autre à lui reprocher.

Ce serait d'autant plus raide que pareille erreur aurait été commise, dit-on, par un colonel de Saint-Denis, sans qu'il en coutât rien à celui-ci. On en conclut qu'il y a deux poids et deux mesures. Eh ! oui. On ne cube pas les solides et les liquides avec les mêmes jauge. Le Règlement ne dit-il pas que les punitions doivent être, « non seulement proportionnées aux fautes, mais encore... » aux personnes qui les ont commises, ces fautes, et aux circonstances dans lesquelles ils les ont commises ? L'égalité brutale est de l'iniquité.

On parle beaucoup d'un article sur « l'état moral de l'armée », article qui a paru dans la *Grande Revue*, et qui a pour auteur M. Charles Humbert, actuellement député de Verdun, après avoir été beaucoup de choses : garçon chez un marchand de vins d'Aurillac, je crois, puis soldat, puis sous-officier, puis officier. Mis en disgrâce à ce moment pour avoir dénoncé les malversations de son capitaine, il a dû, à cet acte de pureté morale, d'abord d'être choisi par le général André pour faire partie de son cabinet, puis d'être nommé au grade supérieur. Mais la vertu intransigeante du capitaine Humbert n'a pu s'accommoder de ce qu'il voyait s'accomplir autour de lui. Il se brouilla avec celui qui avait été son bienfaiteur. Démissionnaire à la suite de ce différend, il fut appelé, par compensation, à une belle situation dans l'administration des finances, qu'il quitta pour entrer au journal *Le Matin*. Il en

devint le secrétaire général et se mit en évidence à plusieurs reprises, notamment en organisant la fameuse « marche de l'armée ». Ayant ainsi acquis une grande notoriété, il se présenta aux dernières élections et déposa de son siège de député le lieutenant-colonel Rousset représentant de Verdun.

Depuis qu'il est à la Chambre, ce jeune parlementaire s'est encore signalé par divers actes de courage. Car il a la vertu combative. Et il émane de lui cette force irrésistible que donnent l'austérité, l'intransigeance, la haine des compromissions. Son article de la *Grande Revue* est un violent réquisitoire contre les bassesses et les vilenies dont il est le témoin indigné. C'est un soulagement d'entendre un honnête homme se révolter contre le vice, allât-il même plus loin qu'il ne faudrait, dans l'élan de sa sainte émotion. Et c'est un honneur aussi pour le pays que l'accession à une haute situation d'un ancien garçon de marchand de vins qui a su s'élever par la seule noblesse de ses sentiments en ameutant contre lui toutes les colères, en bravant toutes les haines, en les suscitant même, comme à plaisir. Il n'est pas douteux que, dans l'histoire de ces sept dernières années, la postérité fera une grande place à ce jeune homme dont l'existence a quelque chose de particulièrement représentatif et de symptomatique. Pour ma part, je me propose d'en reparler, le moment venu, encore que j'aie bien souvent parlé de lui dans mes Chroniques.

Le Comité technique de l'infanterie a fait mettre en essai dans tous les corps d'armée une capote qui est un véritable pardessus, un « surtout », comme je crois qu'on dit en Suisse, et non plus simplement un vêtement de marche. Elle se porte seule, la veste étant sur le havre-sac pour être mise au gîte d'étape. Exceptionnellement, par les grands froids, on superpose la capote à la veste. Cette capote est, par essence, l'élément principal de la tenue de campagne.

La conception que veut faire prévaloir le Comité technique de l'infanterie est assez différente : la tenue normale serait la vareuse, la capote nouvelle pouvant être portée par-dessus, en cas de besoin.

Le général Picquart, qui est un officier d'état-major très compétent, songe à réformer l'état-major. On dit même qu'il se propose d'en rétablir le corps. Mais, si arrêtées que soient ses idées sur la question, qu'il connaît bien, il les a remises à l'étude : il est, en effet, très circonspect lorsqu'il s'agit de préparer des réformes. Il n'est pas moins décidé, — d'aucuns disent : tenace, voire obstiné, — lorsque, son parti étant une fois pris, il s'agit de les réaliser.

Une fois de plus, on vient de réorganiser les écoles de tir de l'infanterie. J'ai conté naguère qu'elles avaient été licenciées par le général Mercier,

sans qu'on s'explique bien les raisons qui ont dicté cette mesure. On les a rétablies depuis en les débaptisant. Elles s'appelaient « écoles régionales », elles sont devenues « cours d'application ». Mais le nom ne fait pas grand'-chose à l'affaire. Le temps n'y fait rien, lui, paraît-il. Cependant, il y a une différence entre l'ancienne scolarité de trois mois et la durée qu'on entend donner aujourd'hui aux cours. Car il n'est plus question que d'un stage de quatre à cinq semaines, dans les écoles d'application du Ruchard et de la Valbonne, qui recevront les lieutenants et les sous-officiers désignés pour se perfectionner dans la pratique du tir.

Au camp de Châlons se trouve installée l' « Ecole normale » de l'arme, établissement spécialement destiné à initier les commandants et les capitaines aux progrès réalisés dans l'armement et dans la science du tir, tant en France qu'à l'étranger. Les cours techniques que ces officiers suivront porteront en particulier sur les mitrailleuses et sur leur emploi.

#### Autre nouveauté.

Les commandants de corps d'armée avaient jusqu'à ce jour la faculté de prononcer directement certaines mutations, ainsi que les permutations pour convenances personnelles, concernant les officiers subalternes (capitaines, lieutenants et sous-lieutenants), de leurs corps d'armée. Cette délégation du pouvoir central leur est retirée : le ministre se réserve de prononcer seul les mutations et permutations dont il s'agit. La raison ? C'est, paraît-il, qu'il rencontrait de la part des généraux en question des résistances qui le paralyaient. Voulait-il, par exemple, être agréable à un officier longtemps exilé en province, il le nommait à tel régiment qui tient garnison à Paris. Mais ce régiment a des compagnies dans quelque Lisieux, dans quelque Domfront, dans tout autre petit trou de la Normandie. Et l'officier incorporé dans le régiment était sûr d'être relégué là-bas, s'il n'était point *personna grata*. Du moins, est-ce là la raison qu'on donne, encore qu'elle ne s'applique point au gouverneur actuel de Paris. Si j'ai mis en cause le général Dalstein, c'est par manière d'exemple, sans plus, pour expliquer comment les généraux pouvaient contrecarrer les intentions du ministre.

D'ailleurs, comme bien vous pensez, ce n'est pas cette raison qu'on a mise en avant. On a invoqué l'intérêt supérieur de la mobilisation, qui veut, paraît-il, que le commandement des compagnies actives, en temps de paix, soit exercé par de jeunes capitaines. Donc dès qu'un lieutenant sera appelé au grade supérieur, on lui donnera une compagnie qu'il commandera pendant au moins deux ans (c'est le minimum de temps exigé par la loi), puis, quand son ancienneté l'y appellera, il passera dans le « cadre complémentaire », destiné à l'encadrement des unités de réserve. On se trouvera ainsi avoir placé éventuellement à la tête de celles-ci en cas de guerre, des capitaines expérimentés qui auraient déjà fait leurs preuves, tandis que, aujourd'hui,

en plaçant le nouveau promu dans le « cadre complémentaire », on n'a pour commander les unités de réserve que de jeunes capitaines encore novices. Cette réforme sera étendue aux chefs de bataillons et aux lieutenants. Les fonctions d'adjudant-major seront données aux plus mûrs.

Ces raisons ne sont pas sans valeur, et la mesure en question, qui a déjà été prise dans l'artillerie, a des avantages incontestables. Ce que je comprends moins, c'est qu'on en profite pour limiter l'initiative déjà bien courte des commandants de corps d'armée, et pour rogner de leurs petites attributions. Qu'on en suspendit temporairement l'exercice, passe encore, puisque la mise en œuvre du principe posé par le ministre va nécessiter un « chambardement » général du personnel, et que ce « travail d'ensemble, pour être effectué partout dans le même esprit d'équité et de respect des intérêts des officiers, ne peut être exécuté et poursuivi que sous une direction unique ». C'est-à-dire par l'administration centrale qui possède seule tous les renseignements utiles pour la mener à bien. Mais il me semble que le premier remaniement opéré, on pourrait restituer au commandement local, éclairé sur les volontés de l'autorité suprême, le droit d'en concilier les exigences avec les convenances des intéressés. Il me semble aussi qu'on va bien vite en besogne et qu'on enlève, avec une facilité trop grande, des troupes à leurs chefs, sans nécessité bien démontrée. Mais c'est là des opinions que je reconnais qui me sont personnelles.



## INFORMATIONS

### SUISSE

**Bibliothèque militaire fédérale.** — Principales acquisitions en février-avril 1907 :

- Ae 38. v. Löbell's: *Jahresberichte über das Heer- und Kriegswesen*. 33 Jahrgang 1906. Berlin 1907. 8.
- Dd 164. La Jonquière, C. de : *L'expédition d'Égypte 1798-1801*: Tome V. Paris (1907).
- Dd 235. Goltz, C. Frhr. v. d. : *Von Jena bis Pr. Eylau*.  
*Des alten preussischen Heeres Schmach und Ehrenrettung*. Berlin 1907. 8
- Dd. 236. Cæmmerer, v.: *Die Befreiungskriege 1813—1815*. Ein strategischer Ueberblick. Berlin 1907. 8.